



Circulation et stationnement

Création d'une zone de rencontre dans le centre du village

Qu'est-ce qu'une zone de rencontre ?

La **zone de rencontre** est une disposition récente du Code de la route créée par le décret 2008-754 du 30 juillet 2008.

Au sein de ces zones de rencontre, qui doivent faire l'objet d'un aménagement approprié :

- la priorité est donnée aux piétons qui n'ont pas obligation de circuler sur les trottoirs,
- la vitesse des véhicules motorisés est limitée à 20 km/h,
- le stationnement des véhicules y est limité aux seuls emplacements prévus à cet effet,
- les chaussées sont à double sens pour les cyclistes quand elles sont à sens unique pour les autres véhicules (sauf décision expresse contraire).

Le **Code de la route** dit exactement ceci :

- Article R110-2 - zone de rencontre : *section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.*

- Article R417-10 : *Est également considéré comme gênant la circulation publique le stationnement d'un véhicule dans les zones de rencontre, en dehors des emplacements aménagés à cet effet ;*

Pourquoi une zone de rencontre en centre village ?

Cette nouveauté créée par le code semble bien indiquée pour encadrer la circulation et le stationnement autour de la place.

S'agissant de la circulation, la limitation à 20 km/h et la priorité aux piétons indiquent clairement à l'automobiliste le danger potentiel et lui donne la responsabilité de ce qui se passe. Les rues du village n'ayant pas de trottoir du fait de leur étroitesse, les piétons sont de toute façon sur la chaussée. Dans les faits, cela ne changera pas grand-chose pour 95 % des personnes qui circulent doucement et laissent les piétons traverser ou déambuler. Attention, un piéton n'a pas le droit de rester sur la chaussée et bloquer le passage. Le code et la courtoisie exigent qu'il s'efface pour laisser passer les véhicules.

S'agissant du stationnement, la chose qui compte c'est le marquage au sol des places. La création de cette zone permet de revoir les arrêtés interdisant le stationnement, qui sont anciens, obsolètes et inappliqués depuis très longtemps (toujours ?). Elle permet aussi de débarrasser le centre village d'un nombre incalculable de panneaux de stationnement et d'arrêts interdits.

Des places « arrêt-minute » et livraisons seront marquées rue de

l'Hôpital pour l'épicerie et rue des Sources pour le tabac.

Autour de l'école aussi la cohabitation entre piétons et véhicules se pose de la même manière. La zone de rencontre est adaptée à cette situation et au passage entre la place et l'école. Là encore, ça ne change pas grand-chose dans la mesure où les piétons cohabitent depuis toujours avec véhicules.

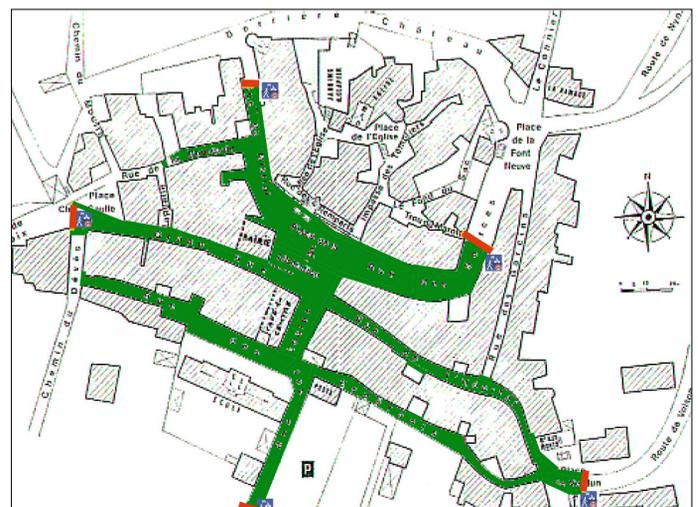
Comment sait-on qu'on y est ?



Il y a deux panneaux à connaître, celui d'entrée de zone et celui de sortie de zone.

Quelles sont les limites de la zone ?

Le plan ci-dessous indique les limites de la zone. Les entrées de zone sont marquées par les traits rouges et les rues coloriées en vert sont celles qui font partie de la zone.



Finances

Les comptes 2011

	Budget de la Commune		Budget de l'assainissement	
	Dépenses (€)	Recettes (€)	Dépenses (€)	Recettes (€)
Section de fonctionnement	443 218,10	535 376,14	36 836,11	35 505,42
Section d'investissement	248 115,17	165 277,04	72 752,27	26 250,00
Reports de 2010 fonctionnement	0,00	152 821,20	0,00	12 332,44
Reports de 2010 investissement	34 999,65	0,00	0,14	0,00
Reste à réaliser fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
Reste à réaliser investissement	275 100,00	61 045,00	0,00	0,00
Résultat cumulé fonctionnement	443 218,10	688 227,34	36 836,11	47 837,86
Résultat cumulé investissement	558 214,82	226 322,04	72 752,41	26 250,00
Total cumulé	1 001 432,92	914 549,38	109 588,52	74 087,86

Budget de la commune

Les **dépenses de fonctionnement** sont stables malgré des augmentations de prix dont la commune est, comme tout un chacun, la « victime » : électricité, service départemental de secours et d'incendie, alimentation...

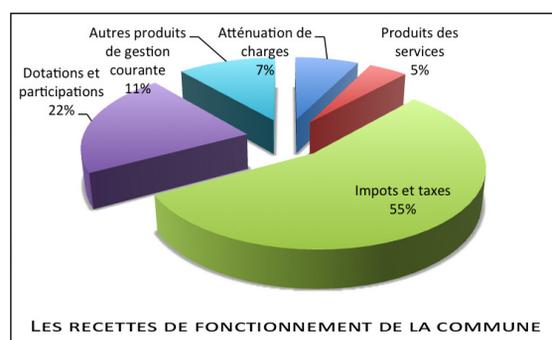
Le travail de fond fait sur de nombreux contrats (assurances, gestion des logements communaux, contrôles de sécurité) a permis par une mise en concurrence des différents prestataires de réduire ces coûts.

Une seconde satisfaction que nous pouvons avoir est que cette tenue des comptes ne se fait pas au détriment de l'entretien des bâtiments, des espaces verts, de la voirie. En effet, une façon d'économiser est de négliger les dépenses d'entretien, quitte à laisser les choses se dégrader. Le conseil municipal s'y refuse et les dépenses d'entretien ont augmenté : plusieurs opérations pour boucher les trous dans les chemins, réparations immédiates dans les bâtiments et logements communaux, améliorations et petits équipements au stade, au parking Garcia, etc.

À noter que les intérêts de la dette représentent toujours une somme de 39 113 € (15 % du total des recettes fiscales apportées par les trois taxes). De même, les coûts d'exploitation de la Maison Garcia, même si elle est louée de plus en plus souvent, restent très élevés, représentant plus de 8 % des mêmes recettes.

Lors de l'élaboration du budget 2011, la prudence avait été de mise dans l'évaluation des **recettes de fonctionnement**. Celles-ci ont été un peu plus élevées que prévu. La commune a ainsi pu dégager un excédent de fonctionnement d'environ 100 000 € qui pourra être investi les années suivantes.

Les trois principales **dépenses d'investissement** réalisées en 2011 concernent la voirie (61 000 € engagés), pour l'essentiel le goudronnage du chemin des Estailades, l'aménagement du cimetière (32 000 €) et le début des travaux de la rue des Écoles et de la rue des Espérants (83 000 €). Les autres dépenses sont beaucoup plus faibles et concernent la poursuite de l'équipement du stade (tables, poubelles...), de la Maison Garcia (lumières, climatisation), les frais d'étude pour le projet de quartier, la révision du PLU ou le projet Ecole-Espérants. La part du capital des emprunts soit 36 500 € entre également dans ces dépenses.



Le démarrage en novembre des travaux dans le centre village explique le déficit qui apparaît dans le tableau et qui n'est que comptable. Au moment de la clôture des comptes, la quasi-totalité des dépenses du projet est engagée et apparaît dans la ligne « reste à réaliser ». Ce n'est pas le cas de **subventions** attendues, qui pour l'essentiel, sont demandées après la fin des travaux. Ceci est vrai également des travaux réalisés au cimetière.

Budget de l'assainissement

Ce budget ne fonctionne pas encore de manière régulière, car les redevances reçues par la commune, collectées à travers les factures d'eau par la SAUR, ne sont pas versées régulièrement. En 2011 nous avons reçu des acomptes et pas le solde (soit 14 000 € au lieu des 25 000 à 30 000 attendus). Les recettes d'exploitation de ce budget comprennent également une petite subvention de l'agence de l'eau (1 400 €) ce décalage de trésorerie n'est pas gênant en lui-même, mais ne nous permet pas d'avoir une vue claire de ce budget qui, selon la loi, doit s'équilibrer et ne pas être tributaire du budget de la commune. Les dépenses d'exploitation contiennent les petits travaux d'entretien (interventions de la cureuse quand c'est bouché, factures d'eau...) et les intérêts de l'emprunt (6 136 €).

Les dépenses d'investissement sont de deux ordres : destruction de l'ancienne station d'épuration dans le chemin du Connier (13 476 €) et le remboursement de l'emprunt (39 289 €).

Le reste des chiffres consiste en des écritures d'amortissement du réseau, de la station et des subventions.

Budget du CCAS

Deux dépenses : l'inscription de la commune à la boutique alimentaire qui permet aux Villadéens, après approbation de leur dossier, d'avoir accès à cette structure et le paiement d'une facture pour permettre le rétablissement de l'électricité dans un foyer. Aucune recette cette année (les recettes traditionnelles du CCAS sont les dons (rares) et les ventes de concessions au cimetière (rares)).

Finances

Des économies et de (petites) recettes supplémentaires

La plupart des dépenses de la commune sont serrées et contraintes. Il est donc difficile de trouver des postes de dépenses dans le fonctionnement qui puissent être réduits.

Des économies ont été faites tout au long de l'année 2010, au premier semestre 2011, cet hiver encore en ne remplaçant pas complètement l'employé municipal en congé maladie.

Nous avons également dénoncé la convention qui nous liait à l'organisme gérant les logements communaux depuis 7 ans. Il coûtait plus de 3 000 € par an et rendait très mal le service attendu, que ce soit pour la commune ou pour les locataires. Le travail non fait par cet organisme et par la commune entre 2004 et 2009 a coûté au bas mot près de 5 000 € par an.

Nous avons également renégocié le contrat avec EDF pour la maison Garcia ce qui devait permettre une économie de 1 200 € (malheureusement, avec l'évolution du tarif de l'électricité, cette économie risque de ne pas trop se voir).

Nous avons remis en concurrence les organismes vérifiant la sécurité des bâtiments pour un service deux fois meilleur et deux fois moins coûteux. Les contrats d'assurance ont été revus par une mise en concurrence des assureurs sur nos différents contrats : économie, environ 2 000 €.

Nous avons également créé quelques recettes. Des redevances d'occupation des lieux publics ont été créées pour les deux restaurants de la place, pour EDF, pour France Télécom : environ 3 000 € de recettes au total par an. Le

loyer du bar qui n'avait jamais été augmenté l'a été selon l'indice en vigueur : un peu plus de 2 000 € de recette supplémentaire par an.

Nous avons également augmenté le taux de la TLE qui se paye en fonction des permis de construire.

Au total, il s'agit de gérer au plus près les deniers de la commune, compte tenu des contraintes financières qui sont les nôtres et de l'effort qui a été demandé aux Villadéens.

Finances

Les dettes

Le point sur la dette de la commune avait été fait dans le numéro 11 (mai 2010) du bulletin municipal.

La situation décrite alors a peu bougé. Nous n'avons pas emprunté et continuons à rembourser.

En 2010, nous avons remboursé par anticipation 100 000 € ce que notre trésorerie permettait pour un emprunt dont le solde intervenait en avril 2011. La trésore-

rie ne permettant pas d'assurer le solde de 140 000 € à cette date nous avons fait le choix de rééchelonner cette somme sur trois ans.

Le montant des échéances prévues en 2012 est de 87 000 € sur le budget de la commune (51 718 € d'intérêts et 35 247 € de capital) et 79 500 € sur le budget de l'assainissement (15 751 € d'intérêts et 63 715 € pour l'investissement).

Finances

Budget prévisionnel 2012

	Budget de la Commune		Budget de l'assainissement	
	Dépenses (€)	Recettes (€)	Dépenses (€)	Recettes (€)
Section de fonctionnement	561 900,00	521 900,00	54 502,00	54 502,00
Section d'investissement	402 097,00	733 990,00	104 862,00	37 252,00
Reports de 2010 fonctionnement	0,00	40 000,00	0,00	67 610,00
Reports de 2010 investissement	117 838,00	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé fonctionnement	561 900,00	561 900,00	54 502,00	54 502,00
Résultat cumulé investissement	795 035,00	795 035,00	104 862,00	104 862,00
Total cumulé	1 356 935,00	1 356 935,00	159 364,00	159 364,00

Budget de la commune

Fonctionnement

Le budget a été construit de manière prudente, tenant compte des augmentations de charge prévisibles (hausse de la TVA, des carburants et du fuel, hausse du coût des services d'incendie, etc.) et de la baisse de certaines dotations (-1,5 % pour la dotation globale de fonctionnement versée par l'État). La commune, comme les ménages, subit l'impact de la situation économique générale et des décisions de l'État. Ce budget devrait dégager un excédent de fonctionnement proche de celui de 2011 et qui pourra être réinvesti en 2013.

Investissement

Les sommes engagées tiennent compte du solde des travaux de la rue des écoles et de la rue des Espérants. Les travaux d'investissement inscrits au programme concernent, outre ce gros chantier, quatre dossiers principaux : la voirie avec quatre dossiers en cours et 80 000 € inscrits au budget, la fin des aménagements du cimetière (columbarium, portail, jardin du souvenir...), l'achat de la « Maison Pythoud », le remplacement de l'éclairage public sur la route de Vaison, la mise en place d'une signalétique des chemins et de certains noms de lieux. Sont prévus également, pour des sommes moins importantes la poursuite de l'équipement du stade, de la Maison Garcia, de la mairie (informatique, salle du conseil), des sources ainsi que des travaux au bar. Une partie de ces dépenses ne sera faite qu'en fonction des subventions obtenues.



Adjoint aux finances en plein travail

Finances

Impôts

En 2009, nous avons engagé une hausse des taux des trois taxes pour faire face aux échéances de la commune. Nous l'avons finalement faite un peu moins forte que prévue et nécessaire.

Taux	2011	2012	Moy. dép.	Moy. nat.
Taxe d'habitation	8,97 %	8,97%	14,97 %	14,40 %
Taxe foncière bâti	15,15 %	15,15%	21,73 %	21,73 %
Taxe foncière non bâti	46,90 %	46,90%	47,50 %	51,83 %

Comme nous nous y étions engagés, cette hausse est terminée. En 2012, nous avons construit le budget de manière à ne pas augmenter les taux. En 2012, les taux de 2011 sont reconduits.

Finances

Subventions aux associations

Le conseil municipal a maintenu en 2012 les subventions accordées en 2010 et a choisi d'en augmenter deux, celle de la Société de lecture et celle de l'association du Skate park.

Pour la première, il s'agit de soutenir une gestion associative plutôt que municipale de la bibliothèque et de se rapprocher des « normes » préconisées par la bibliothèque départementale de prêt. Le Skate park, quant à lui, commence à coûter cher en maintenance et entretien et l'association a, là aussi, besoin d'être aidée.

Quatre associations n'ont pas de subvention : le Tennis club qui n'en demande pas compte tenu de ses réserves et qui finance le projet des jeunes au stade à hauteur de 1 000 € en 2012 ; l'Échiquier géant qui n'a pas de dépenses particulières ; les Ringards qui n'en demandent pas car ils ont un vaste projet de réfection du stade auquel la commune est associée ; la Gazette qui ne demande pas de subvention annuelle, mais qui souhaite pouvoir solliciter, si elle avait un besoin exceptionnel, le conseil municipal à ce moment-là.

Subventions allouées pour 2012	
Amicale laïque	800 €
Association paroissiale	200 €
C.A.T.M.	200 €
Club des Aînés	200 €
Comité des fêtes	4 500 €
Coopérative scolaire	915 €
Skate park	550 €
Société de chasse	200 €
Société de lecture	850 €
Association d'entraide	615 €
U.S.C.V.	250 €
M.F.R. de Richerenches	50 €
Après les vendanges	250 €
Confrérie Saint-Vincent	200 €
Jeunes agriculteurs du canton	100 €
Cirque Badaboum	30 €
Secours populaire	70 €

Centre communal d'action sociale

Logements communaux

La commune est propriétaire de sept logements. Deux sont situés au-dessus de l'école, un au-dessus de La Poste, un au-dessus de la salle Pierre Bertrand et trois rues des Sources, au-dessus et en face du bureau de tabac.

Ces logements communaux ont été financés par l'intermédiaire de prêts aidés par l'état et de subventions de la région et du département. Ils sont donc « à loyer modéré ». Pour y avoir droit, il faut respecter certains critères de revenu. Ceux-ci sont assez larges et environ deux foyers sur trois répondent à ces critères. Lorsqu'un logement est libre, il ne faut donc pas hésiter à se renseigner et à déposer un dossier. La taille du logement détermine aussi un type de famille. Il n'est bien sûr pas possible de louer un appartement de 90 m² à une personne seule.

La commune a pris en gestion directe les logements par souci d'économie. Auparavant, un organisme devait assurer leur gestion, constituer et vérifier les dossiers de

candidature, proposer les locataires à la commune, faire les états des lieux. Le service était mal rendu et payant. Désormais, l'ensemble est pris en charge par le secrétariat et les élus.

Lorsqu'un logement se libère, l'information est donnée par affichage dans la commune, diffusion par les Niouzes et sur le site internet.

Les dossiers sont constitués et vérifiés par le secrétariat. Ils sont ensuite étudiés et discutés en réunion du CCAS (Centre communal d'action sociale) puis attribués par un vote secret des membres du CCAS.

Pour information, voici le montant des loyers des logements communaux :

logements au-dessus de l'école : 398 € et 377 €
logements du « Villadéi » : 389 €
logement au-dessus de La Poste : 427 €
logement au-dessus de la mairie : 324 €
logement du « Cigalon » : 337 €

La commune est également propriétaire du local des infirmiers à la Maison Garcia (loyer de 350 €), du local du bureau de tabac (350 €) et du bar (650 €).

Aides personnelles

Le CCAS a également pour rôle de venir en aide ponctuellement aux personnes en difficulté. Il ne peut le faire évidemment que s'il a connaissance de ces difficultés et il ne le fait qu'au vu d'un dossier.

Il peut intervenir pour aider à payer une facture et éviter ainsi une coupure d'électricité, d'eau... Le plus souvent, il fait l'avance de la somme et met en place un échéancier pour que la personne aidée rembourse, tout ou partie.

Il constitue les dossiers pour la boutique alimentaire. Située à Vaison-la-Romaine, cette boutique propose à de très bas prix énormément de produits, surtout alimentaire (valeur d'un caddie plein se situe entre 10 et 15 euros). Le CCAS de Villedieu a adhéré à ce système. Les Villadéens y ont accès. Il faut pour cela constituer un dossier en mairie. Ce dossier est porté par un élu devant le CCAS de Vaison qui l'instruit et décide du droit de la famille (somme, durée...).

Les personnes concernées ne doivent pas hésiter à solliciter une aide, sans préjuger du résultat.

Voirie

Bilan de quatre ans de travaux

A la fin 2011, nous pouvons donc déjà faire un premier bilan au niveau de la voirie sur les travaux qui ont été effectués.

La commission voirie a mené un véritable « plan Marshall » avec un budget extrêmement serré, nous avons malheureusement eu à constater lors de notre prise de fonction que les chemins de Villedieu étaient dans un état désastreux (certains le sont malheureusement toujours).

En 2008, nous avons seulement 9 mois pour faire un constat et effectuer les premiers travaux.

Nous avons opté pour la réfection du chemin de Puyméras qui était impraticable et une petite partie du chemin de la Montagne (600 mètres au total pour ces deux portions) l'entreprise Braja a été retenue.

Sur cette même période, nous avons fait goudronner par l'entreprise Missolin le chemin d'entrée du stade et avons



En 2011, le chemin des Estailades a été lui aussi refait et là on peut constater qu'il était lui aussi impraticable ! L'entreprise Missolin a été retenue pour cette réfection avec son goudron, à froid, écologique.

Si nous additionnons tous ces chemins, plus de 4 kilomètres ont été refaits en enrobé et 1,130 km nivelé soit 5,130 km de refait sur un total de 21 km pour la commune de Villedieu ce qui nous fait environ 25 % de chemins refait en 3 ans !

À cela s'ajoute bien entendu des travaux de voirie tels que le curage de certains fossés, la canalisation du fossé des Mourdonnes, la consolidation du pont du quartier des Mourdonnes (entreprise Frédéric Serret), la canalisation des eaux pluviales à la sortie de Villedieu en direction de Roaix (entreprise Braja) avec la création de sept places de parking, la mise en œuvre de béton sur 2 portions dans le Coustias pour stopper l'érosion sur ces deux chemins (entreprise Alain Bertrand).



Le chemin des Estailades, avant et après

sécurisé les bornes de sulfatage en y faisant poser des clapets anti-retour évitant ainsi tout risque de pollution du réseau d'eau potable.

En 2009, la commission voirie a décidé avec l'accord du conseil municipal la réfection du chemin de Saint-Claude qui était lui aussi en très mauvais état (nous avons d'ailleurs de nombreuses photos de nos chemins qu'il serait bon de montrer à tous les Villadéens pour que l'on se rappelle de leur état). L'entreprise Eiffage a été retenue pour ces travaux. (920 mètres).

En 2010, nous avons effectué la réfection des chemins de Saint-Laurent et du Jas des Vaches (1550 mètres), l'entreprise Braja a été retenue. Nous avons d'autre part effectué un nivelage d'un chemin du bord d'Aygues ainsi qu'un petit peu du chemin des Faïnes (entreprise Sébatien Abély) pour 1130 mètres au total.

Je crois vous avoir fait un état des travaux effectués par le conseil et la commission voirie, bien entendu, de nombreux travaux sont encore à faire, avec un budget toujours aussi restreint, mais quand on a la volonté...

Dans les projets à venir, il y a encore des chemins à refaire intégralement. Plusieurs projets sont à l'étude : le haut du chemin du Connier, une partie du chemin du Dèvès et le Boinan, la restauration d'un chemin aboli aux Antimagnes. Il y aura aussi, en 2013, l'impasse en cours de classement dans le village.

Nous allons voir aussi pour l'achat d'un matériel (ou sa location) pour élaguer les branches d'arbres qui sont trop hautes pour nous humain, mais trop basses pour les machines à vendanger. Et bien d'autres travaux nous attendent...

Jean Laurent Macabet

Places et rues

Une impasse dans le village est en cours de classement dans le domaine public et une place a été créée. Le conseil municipal a engagé une réflexion pour nommer cette impasse et cette place. Pris dans son élan, il s'est mis aussi à la recherche d'un nom pour le stade et pour l'école. Il est encore temps de faire des suggestions, les décisions n'ayant pas encore été prises.

Horloge

Ouf ! Elle marche. Les lecteurs de La Gazette ont pu voir dans le numéro 74 une photo de l'intervention qui a enfin débloqué l'horloge de notre beffroi. Après la rénovation entière du mécanisme, les défis et les interventions ont été nombreux. Ça marchait quelques jours, même un mois et puis ça s'arrêtaient. De conjecture en hypothèse, d'essais divers en tests variés, tout a été envisagé, essayé. Finalement, la dernière touche, un déblocage des aiguilles par l'extérieur, a été concluante puisque désormais nous en sommes à trois mois de fonctionnement régulier avec une horloge dont les aiguilles donnent l'heure et la cloche la sonne. Dit comme ça, ça ne paraît pas, mais depuis 2006 que ça cahotait... La municipalité remercie André Dieu qui la remonte bénévolement pour la commune.

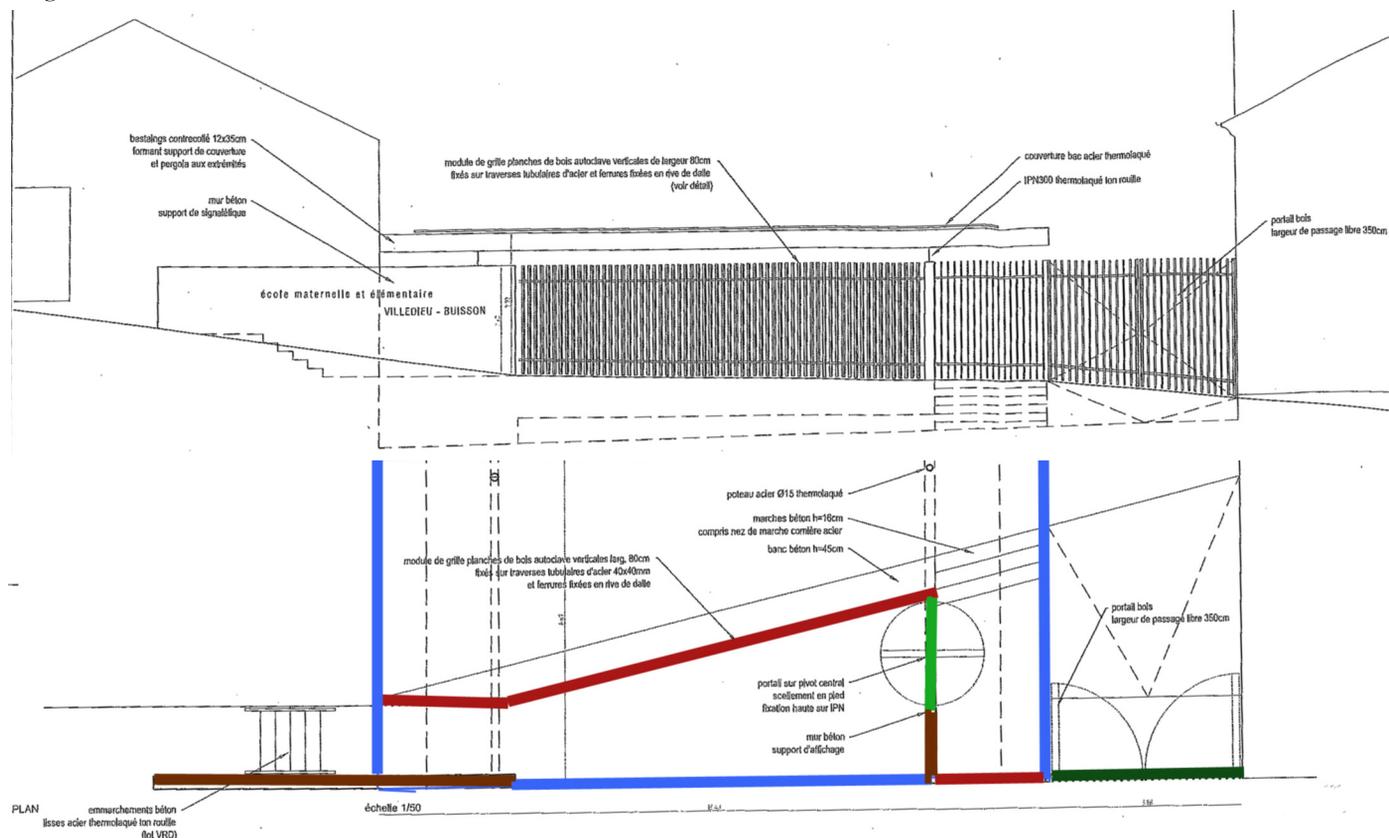
Entrée de l'école

Des travaux et pas de parking ?

L'été dernier, l'installation d'un « parking résident » dans la cour de l'école avait donné entièrement satisfaction. Cet été, il y aura normalement des travaux dans la cour de l'école avec la construction d'une nouvelle entrée en lieu et place du préau actuel.

Le plan et de dessin ci-dessous permettent de voir le projet qui crée une entrée en face du nouveau boulo-drome, un auvent à cheval sur l'extérieur et l'intérieur et une séparation en claire-voie entre la cour et la rue.

Si pour des raisons techniques ou financières ces travaux devaient être reportés, il serait alors à nouveau question du parking et tout le monde en serait informé.



- Murs
- Grille en bois
- Entrée (piéton et poussette)
- Entrée (véhicule)
- Emprise (intérieure et extérieure) du nouveau auvent

Services publics

Horaires de la mairie : la mairie est ouverte au public les mardis, mercredis et jeudis de 13 h à 18 h et le vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Elle répond au téléphone (04 90 28 92 50) pendant ses horaires d'ouverture au public, mais aussi le matin, de 8 h à 12 h.

Permanences des élus :

Le maire : le vendredi de 14 h à 16 h.

Le premier adjoint : le mardi de 14 h à 15 h.

Déchetterie intercommunale : la déchetterie intercommunale, à Vaison, est ouverte, du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Téléphone : 06 07 98 23 32.

Décharge à gravats : la décharge à gravats du « Rastelet » est ouverte du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Le samedi de 8 h à 12 h. Téléphone : 04 90 28 95 08.

Ramassage des encombrants : les encombrants sont ramassés par les employés municipaux le 1^{er} et le 3^e mercredi du mois. Il faut s'inscrire en mairie à l'avance, en appelant le 04 90 28 92 50.

Poubelles : les bacs à ordures ménagères sont ramassés le lundi et le vendredi. Les bacs jaunes (emballages) sont ramassés le mardi (le mercredi à partir du 15 septembre). Les bacs bleus (papiers) sont ramassés un jeudi sur deux.

Infirmiers et infirmières

Chrystelle Lucciani, 04 90 46 98 65.

Benoît Renaud, Christine Varatojo et Guylaine Feuillassier, 06 32 91 74 71

La Poste

Du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 16 h.

Le courrier est désormais relevé vers 14 h.

Taxi villadéen

Alexandre Pouly, 06 82 93 68 42.

Transports en commun

Vaison - Orange par Villedieu à 6 h 50, du lundi au vendredi.
Orange - Vaison par Villedieu à 13 h le mercredi, à 17 h 55 les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Malaucène - Valréas par Villedieu puis Buisson à 7 h 20 du lundi au vendredi

Valréas - Malaucène par Buisson et Villedieu à 13 h 20 le mercredi, à 17 h 40 le vendredi et à 18 h 40 du lundi au jeudi

Vaison - Carpentras par Villedieu à 6 h 50 du lundi au samedi.
Carpentras - Vaison par Villedieu à 18 h 15 et à 17 h 55 lundi, mardi, jeudi, vendredi et à 13 h 15 le mercredi et le samedi

Vaison - Buisson par Villedieu à 12 h 20 et 17 h 20

Buisson - Vaison par Villedieu à 9 h 20 le mardi, à 13 h 35 le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi

Vaison - Villedieu avec le bus du collège à 16 h 30 et 17 h 20

Villedieu - Vaison avec le bus du collège à 7 h 30 et 8 h 30

Signalétique et signalisation

Des panneaux pour ne plus se perdre

L'idée est dans l'air depuis le début de notre mandat. Le manque de signalisation des quartiers et des chemins s'avère gênant dans plusieurs circonstances. À une occasion au moins, ces dernières années, les services de secours (Samu ou pompiers) ont eu du mal à trouver une maison avec les risques que cela comporte. Les touristes à la recherche de leur chambre d'hôte sont souvent perdus. La Poste maintenant se perd aussi. Des adresses qui étaient distribuées depuis toujours ne le sont plus de manière systématique par manque de signalisation, paraît-il. Le facteur non habitué à la pampa viladéenne s'y perdrait.

Pour toutes ces raisons, une campagne de pose de panneaux est à l'étude. Il y aura des panneaux donnant les noms des chemins, des panneaux indiquant les lieux publics (chapelle, poste...) et des panneaux pour les acteurs économiques (producteurs, hôtes...). Il y a un gros travail de recensement en cours, et quelquefois de « nomination », car tous les chemins n'ont pas de nom estampillé.

Règlementation concernant les feux

Du 1^{er} mars au 15 avril, puis du 1^{er} juin au 15 octobre, les feux végétaux sont interdits à l'intérieur et à moins de 200 mètres d'un espace boisé (bois, forêt, plantations, reboisement, landes, maquis, garrigues). L'emploi du feu est interdit toute l'année et en tous lieux, par vent fort supérieur à 40 km/h. Si un feu vient à se déclarer, il convient d'appeler les sapeurs pompiers en téléphonant au 112 ou au 18 avant qu'il ne puisse se développer (un feu de 5 m² ne peut plus être éteint par un simple tuyau d'arrosage). La prévention des feux de forêt est l'affaire de tous.

Information et demandes de dérogation :

www.vaucluse.pref.gouv.fr rubrique défense et sécurité puis sécurité civile puis emploi du feu.

Guide des festivités

Villedieu
en fêtes



Programme des festivités
2012

La mairie vous accueille
du mardi au jeudi de 13 à 18 h,
le vendredi de 8 à 12 h et de 13 à 17 h.

Pour la quatrième année, la commune a édité un dépliant pour annoncer les festivités de la saison.

Tous les hébergeurs du village en ont pour leurs hôtes et on le trouve dans les commerces de Villedieu, à la mairie et à l'office de tourisme.

Il est également distribué à tous les habitants du village.